

## **MARDI, LE 7 AVRIL 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 7 avril 2026, à compter de 19 h 33, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents :            Monsieur     Armel Gaudet, maire  
                                  Madame     Annie Gauthier, conseillère n° 1  
                                  Madame     Sylvie Poudrier, conseillère n° 2  
                                  Madame     Marianne Morency-Landry, conseillère n° 3  
                                  Monsieur    Richard Moreau, conseiller n° 4

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Armel Gaudet, maire, agit à titre de président d'assemblée et Madame Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assistent également à la séance : Madame Céline Girard, greffière-trésorière adjointe et Monsieur Steven Gaudet, chef journalier aux travaux publics.

Assemblée : 14 personnes.

### **2. MOT DU MAIRE**

Bienvenue à tous en ce beau mois d'avril et espérons que le printemps ne se fera pas trop attendre. Je tiens à souligner l'importance du Club de l'Âge d'Or qui, depuis de nombreuses années, offre un souper le jeudi soir, un moment important pour échanger entre concitoyens. Un repas où tous sont invités.

### **26-04-047 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026
5. Suivi des séances précédentes
6. Première période de question
7. Compte rendu du maire portant sur les rencontres avec la MRC de Témiscamingue
8. Adoption des comptes / Mars 2026
9. Règlement numéro 26-05-07 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 07-12-141
10. Règlement numéro 26-04-06 décrétant une dépense de 776 480 \$ et un emprunt de 116 472 \$ pour la réfection du ponceau du Ruisseau-Charron (no 030-002) et d'un ponceau (no 027-002) dans le 9<sup>e</sup> Rang Est
11. Demande à la MRC de Témiscamingue pour l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière (2027-2028-2029)
12. Employé no 32-002 / Demande d'ajustement salarial
13. Résolution autorisant l'achat d'abat poussière pour la saison estivale 2026
14. Indexation du coût du loyer du point de service de santé
15. Appui au dépôt de deux projets au Fonds régions et ruralité – Volet coopération intermunicipale par la MRC de Témiscamingue
16. Positionnement concernant le projet d'une nouvelle infrastructure aquatique au centre du Témiscamingue
17. Entente de service d'entraide de déneigement avec la municipalité de Fugèreville
18. Réparation du camion 10 roues
19. Projet Retour à l'école – Demande d'aide financière
20. Majoration du taux des frais de déplacement
21. Correspondance
22. Affaires diverses
23. Deuxième période de question
24. Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant le point 22.7 concernant le Comité de service incendie de l'Est et du Nord du Témiscamingue (CSIENT) et en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

### **26-04-048 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026 soit adopté tel que rédigé.

### **5. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

#### **26-04-049 5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-04-04 ÉDICANT L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 6 mai 2020 le Règlement numéro 20-05-06 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élu(e)s de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ c. E-15.1.0.1 (ci-après la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ, c. E-15.1.0.1;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par Annie Gauthier et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 26-04-04 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux. Copie dudit règlement est annexé au procès-verbal.

#### **26-04-050 5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-04-05 SUR LA TARIFICATION VOLUMÉTRIQUE DE L'EAU POTABLE FOURNIE AUX IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS**

ATTENDU que les municipalités exercent des responsabilités à l'égard de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

ATTENDU que la municipalité se conforme aux règlements pour inclure une forme de tarification volumétrique pour les services d'approvisionnements et de traitement de l'eau potable fournie aux immeubles non résidentiels.

ATTENDU que conformément à la loi, un avis de motion a été préalablement donné, et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 10 mars 2026.

ATTENDU que le présent règlement vise à imposer et à prélever un tarif pour le service d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable fournie aux immeubles non résidentiels.

ATTENDU que le présent règlement s'applique aux propriétaires des immeubles non résidentiels munis d'un compteur d'eau conforme à la réglementation applicable.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Richard Moreau et résolu unanimement que le règlement 26-04-05 relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels soit adopté. Copie dudit règlement est annexé au procès-verbal.

#### **26-04-051 5.3 ADOPTION DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE RÉUTILISABLES**

CONSIDÉRANT qu'un programme de remboursement de produits d'hygiène personnelle réutilisables vise à encourager l'utilisation de produits d'hygiène personnelle afin de :

- Réduire la quantité de déchets générés par les produits à usage unique;
- Soutenir financièrement les résidents dans l'achat de produits durables;
- Favoriser l'accès à des solutions d'hygiène plus économiques à long terme;
- Appuyer les initiatives locales, notamment le projet du Centre des femmes du Témiscamingue visant la gratuité de produits menstruels réutilisables.

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le programme de remboursement de produits d'hygiène personnelle réutilisables :

QUE l'entrée en vigueur dudit programme soit le 1 janvier 2027.

Copie dudit programme est annexé au procès-verbal.

#### **5.5 LAC-À-L'ÉPAULE**

Il est convenu qu'une nouvelle rencontre sera fixée ultérieurement, à l'extérieur d'une séance du conseil.

## **6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION**

19h52 à 20h34.

## **7. COMPTE RENDU DU MAIRE PORTANT SUR LES RENCONTRES AVEC LA MRC DE TÉMISCAMINGUE**

Le maire a discuté des points suivants concernant les rencontres avec la MRC de Témiscamingue :

- Projet d'une nouvelle installation aquatique au centre du Témiscamingue;
- Projet de centrale électrique Onimiki.

## **8. ADOPTION DES COMPTES / MARS 2026**

### **8.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS**

<b>COMPTES PAYÉS MARS 2026</b>		
<b>NOM</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Salaires col bleu et col blanc	15 458.36 \$	Salaires net / Greffière-trésorière, DG et agent de développement, chef et préposés aux travaux publics*, Surveillant Écocentre, adj à la direction et concierge centre com. Frais de poste, déplacements, compresseur pour traitement eau potable et divers
Élus(es)	5 537.44 \$	Salaires et frais de déplacements
Bénévoles	106.87 \$	Achats - Marche aux flambeaux
Bell Mobilité	150.80 \$	Cellulaires / Mars 2026
CNESST	261.98 \$	Ajustement versements 2025
"	65.00 \$	Frais de gestion dossier assurance
Desjardins sécurité financière	675.08 \$	Assurances collectives / Mars 2026
École du Carrefour	723.00 \$	Loyer point de services CISSS / Avril 2026
Hydro-Québec	399.35 \$	Électricité / Lumières de rues
"	2 570.66 \$	Électricité / Station de pompage
Remboursement factures	75.68 \$	Papier toilette / Marche aux flambeaux
Revenu Québec	119.38 \$	Ajustements droits Normes du travail 2022 et 2023
Revenu Québec	6 212.63 \$	Remises salariales / Février 2026
Revenu Canada	2 410.82 \$	Remises salariales / Février 2026
Société d'histoire du Témiscamingue	40.00 \$	Réadhésion année 2026
Télébec	141.86 \$	Téléphone / Traitement eau potable mars 2026
Visa/Communication Cloudli	111.34 \$	Téléphonie IP / Bureau et Centre communautaire
<b>TOTAL</b>	<b>35 060.25 \$</b>	

26-04-052

### **8.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

<b>ADOPTION DES COMPTES À PAYER MARS 2026</b>		
<b>FOURNISSEURS</b>		
Agence Sylvain Poitras inc.	498.99 \$	Pièces / Usine traitement eau potable
Bellehumeur électrique	290.21 \$	Remplacement lumière de rue / Centre communautaire
"	7 596.31 \$	Électricité / Cabane à patinoire*
"	1 987.51 \$	Changement panneau électrique / Bureau municipal
BMR (J. Drolet et Fils Ltée)	1 891.23 \$	Aspirateur, échelle 24 pi, scie à onglets et banc de scie / Garage*
Deveau Dufour Mottet	181.66 \$	Dossier maison abandonnée
Distribution Gironne	298.88 \$	Locations cylindres mars 2026 à février 2027 / Garage*
"	326.19 \$	Pièces chargeuse-pelleteuse / pièce et changement d'huile camionnette
GLS	95.23 \$	Livraison pièces / Traitement eau potable
H2Lab	123.31 \$	Analyse eau / Traitement eau potable février 2026
H2O Innovation	5 159.43 \$	Boîtier préfiltre / Traitement eau potable <i>reso 25-11-168</i>
H2O Innovation	827.82 \$	Pièces rechange / Traitement eau potable
Harnois Énergies	540.06 \$	Mazout génératrice / Traitement eau potable
Quincaillerie de l'Est	2 295.84 \$	Essences / Camion*, chargeuse- pelleteuse* et instruments
"	11.50 \$	Divers articles entretien-réparation / Véhicules*
"	30.08 \$	Divers articles entretien-réparation / Garage*
"	974.99 \$	Plaque de fer et coupe / Réparation garage*
"	87.35 \$	Vêtements de travail-Sécurité / Garage*
"	114.95 \$	Produits chimiques / Traitement eau potables
"	275.96 \$	Articles divers et essence / Marche aux flambeaux
"	165.97 \$	Timbres, articles divers / Bureau municipal
Les Entreprises N.Vachon	1 169.88 \$	Transport par fardier du camion vers Ville-Marie*
Les Installations Électriques Gadi inc.	327.11 \$	Réparation génératrice / Traitement eau potable

Le Reflet Témiscamien	249.16 \$	Avis appel d'offres
Services informatiques Logitem	58.92 \$	Assistance informatique relance système de sauvegarde
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	333.43 \$	Adhésion annuelle - Sentiers de la chute à Ovide
"	370.22 \$	Adhésion annuelle - Camping Lac-des-Bois
Transport Barrette	2 759.41 \$	Location camions à neige*
Transport Jolatem	5 168.13 \$	Nivelage chemins et fardier*
Ville-Marie	77.97 \$	Services juridiques constats d'infraction
<b>Total</b>	<b>34 287.70 \$</b>	
* Dépenses subventionnées		

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu que les comptes soient adoptés pour le mois de mars 2026, tels que présentés ci-dessus :

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetés par le conseil. (C.M., art. 961)

Signé ce 7 avril 2026

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale

**9. RÈGLEMENT NUMÉRO 26-05-06 SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 07-12-141**

**9.1 AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION

La conseillère, Marianne Morency-Landry, annonce qu'un règlement, portant le numéro 26-05-06, sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 07-12-141 sera adopté au cours d'une séance ordinaire ultérieure du conseil.

**9.2 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 26-05-07 SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 07-12-141**

La conseillère, Marianne Morency-Landry, dépose et présente le projet de règlement portant le numéro 26-05-07, sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 07-12-141.

**10. RÈGLEMENT NUMÉRO 26-04-06 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 854 128 \$ ET UN EMPRUNT DE 194 120 \$ POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU DU RUISSEAU-CHARRON (NO 030-002) ET D'UN PONCEAU (NO 027-002) DANS LE 9E RANG EST**

**10.1 AVIS DE MOTION**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Sylvie Poudrier, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance extraordinaire subséquente, le règlement numéro 26-04-06 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection du ponceau (030-002) situé au Ruisseau-Charron et du ponceau (027-002) situé dans le 9<sup>e</sup> Rang Est.

**10.2 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-04-07 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 854 128 \$ ET UN EMPRUNT DE 194 120 \$ POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU 030-002 SITUÉ AU RUISSEAU-CHARRON ET DU PONCEAU 027-002 SITUÉ DANS LE 9E RANG EST**

La conseillère, Sylvie Poudrier, dépose et présente le projet de règlement portant le numéro 26-04-06 décrétant une dépense de 854 128 \$ et un emprunt de 194 120 \$ pour la réfection du ponceau (030-002) situé au Ruisseau-Charron et du ponceau (027-002) situé dans le 9<sup>e</sup> Rang Est.

**26-04-053 11. DEMANDE À LA MRC DE TÉMISCAMINGUE POUR L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE (2027-2028-2029)**

CONSIDÉRANT que, selon la *Loi sur la fiscalité municipale*, le rôle d'évaluation foncière doit faire l'objet d'une équilibrage avant chaque dépôt;

CONSIDÉRANT que les municipalités de moins de 5 000 habitants peuvent reconduire le rôle d'évaluation foncière sans équilibrage si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibrage;

CONSIDÉRANT que le rôle d'évaluation foncière triennal en vigueur 2024-2025-2026 a fait l'objet d'une équilibrage;

CONSIDÉRANT que, comme stipulé aux Normes de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, la firme FQM Services, coopérative de solidarité

(FQM-ÉVALUATION FONCIÈRE), évaluateurs agréés, a procédé à l'examen du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité et a soumis sa recommandation de procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2027-2028-2029;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder aux redressements des valeurs au rôle d'évaluation foncière pour assurer, en autant que possible, le maintien de l'équité fiscale;

CONSIDÉRANT que, lorsque la firme d'évaluateurs agréés recommande l'équilibrage à la suite de l'examen du rôle d'évaluation foncière, il n'y a aucun coût supplémentaire pour la Municipalité, selon la convention de services d'évaluation intervenue entre la firme et la MRC de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et résolu majoritairement :

QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury demande à la MRC de Témiscamingue de mandater la firme FQM Services, coopérative de solidarité (FQM-ÉVALUATION FONCIÈRE), évaluateurs agréés, afin qu'il soit procédé, au dépôt de septembre 2026, à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2027-2028-2029, comme recommandé par ladite firme.

#### **12. EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0002 – DEMANDE D'AJUSTEMENT SALARIAL**

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 32-0002, préposé aux travaux publics, demande une augmentation salariale de 2.81\$ de l'heure ;

CONSIDÉRANT que cette augmentation salariale était attribuée à l'employé numéro 32-0002 pour la période de remplacement au poste de chef journalier aux travaux publics (résolution 25-12-184);

CONSIDÉRANT que le poste de chef journalier aux travaux publics a été comblé le 22 février 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Poudrier et résolu à l'unanimité que la demande d'ajustement salarial de l'employé numéro 32-0002 soit refusée.

#### **26-04-054 13. RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE POUR LA SAISON ESTIVALE 2026**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que de l'abat-poussière soit répandu devant les résidences et les chalets au début de la période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE de l'abat-poussière doit être répandu dans les courbes du chemin du Lac-des-Bois;

CONSIDÉRANT la soumission du 31 mars 2026 de RM Entreprises portant sur l'achat et l'épandage de 21 000 litres de calcium liquide 35%;

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil de procéder à l'achat de 21 000 litres de calcium liquide au montant de 11 277 \$ (taxes non incluses) à RM Entreprises.

#### **26-04-055 14. INDEXATION DU COÛT DU LOYER DU POINT DE SERVICE DE SANTÉ**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaires du lac Témiscamingue majore (incluant une indexation de 6.7%) le coût du loyer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027 du point de service de santé du CISSSAT, situé à l'école du Carrefour de Latulipe ;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury indexe le prix du loyer au CISSSAT du Témiscamingue à 771.00 \$ par mois pour la même période.

#### **26-04-056 15. APPUI AU DÉPÔT DE DEUX PROJETS AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE PAR LA MRC DE TÉMISCAMINGUE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a mis en place un comité de coopération intermunicipale afin d'identifier des pistes de collaboration permettant de consolider la capacité administrative des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT que les travaux de ce comité ont mis en lumière plusieurs enjeux liés notamment à la capacité administrative des municipalités, à la relève au sein des

directions générales ainsi qu'à la complexité croissante des obligations administratives et réglementaires;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue souhaite déposer deux projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet coopération intermunicipale, soit :

- la mise en place d'une ressource territoriale de type « DG services-conseils », visant à offrir un accompagnement et un soutien aux directions générales des municipalités du territoire;
- la réalisation d'une étude portant sur la mutualisation et l'optimisation de certaines fonctions administratives municipales, notamment en matière de facturation, de taxation, de gestion de la paie et de greffe;

CONSIDÉRANT que ces initiatives visent à soutenir les municipalités du territoire et à identifier des solutions permettant d'améliorer l'efficacité et la résilience administrative du milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury **refuse son appui** à la MRC de Témiscamingue dans sa démarche visant le dépôt de deux projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet coopération intermunicipale.

QUE le conseil municipal, reconnaissant l'importance du développement de nouvelles formes de collaboration intermunicipale, demande à la MRC de Témiscamingue la formation d'un nouveau comité de coopération municipal incluant la participation de directeurs(trices) généraux(ales).

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Témiscamingue.

**26-04-057 16. APPUI AU PROJET D'INFRASTRUCTURE AQUATIQUE POUR LE CENTRE DU TÉMISCAMINGUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)**

CONSIDÉRANT que depuis la fermeture de la piscine de Ville-Marie en 2019, une grande partie de la population du centre du Témiscamingue ne dispose plus d'un accès de proximité à une infrastructure aquatique intérieure adaptée;

CONSIDÉRANT que le projet d'infrastructure aquatique pour le Centre du Témiscamingue répond à des besoins réels en matière de qualité de vie, de santé, de sécurité aquatique, d'activités scolaires, de loisirs et d'attractivité du territoire;

CONSIDÉRANT que les analyses, études et travaux réalisés au cours des dernières années permettent aujourd'hui de mieux cerner les paramètres du projet, ses coûts, ses besoins de gouvernance ainsi que les principales conditions de réalisation;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) exige, pour l'analyse d'un projet, un niveau élevé de préparation ainsi qu'une mobilisation réelle du milieu;

CONSIDÉRANT que le positionnement des municipalités locales constitue une étape stratégique afin de permettre à la MRC de Témiscamingue de poursuivre les travaux requis et de déposer, dans un horizon rapproché, une demande d'aide financière crédible et compétitive;

CONSIDÉRANT que certaines modalités devront encore être précisées, notamment quant au partage définitif des coûts, à la gouvernance, aux ententes de gestion et aux conditions d'exploitation de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury reconnaît l'importance de se prononcer dès maintenant afin de contribuer à un signal politique clair, cohérent et tangible en faveur de la poursuite du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et majoritairement résolu :

QUE le conseil municipal de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury reconnaisse l'importance du projet d'infrastructure aquatique pour le Centre du Témiscamingue, considérant sa portée territoriale et les bénéfices attendus pour la population.

QUE le conseil municipal appuie la poursuite des démarches entreprises par la MRC de Témiscamingue en vue de la réalisation de ce projet et du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAFIRSPA.

QUE le conseil municipal exprime **son refus** de contribuer au financement du projet.

QUE le conseil municipal mandate la MRC de Témiscamingue pour poursuivre la documentation du dossier, compléter les travaux préparatoires requis et déposer, le cas échéant, une demande d'aide financière au PAFIRSPA pour le projet d'infrastructure aquatique pour le Centre du Témiscamingue.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Témiscamingue.

**26-04-058 17. RÉSOLUTION PORTANT SUR UN PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ENTRAIDE DE DÉNEIGEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fugèreville a manifesté son intérêt à conclure une entente intermunicipale avec la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury afin de permettre de l'entraide concernant les opérations de déneigement des routes;

CONSIDÉRANT que ce type d'entente vise à assurer une continuité de service en cas de bris de machinerie;

CONSIDÉRANT que l'entraide intermunicipale permet de réduire les délais d'intervention et de diminuer les coûts d'intervention pour les citoyens des deux municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Poudrier et unanimement résolu :

QUE la Municipalité accepte de participer au projet d'entente intermunicipale de déneigement proposé par la municipalité de Fugèreville, sous réserve de la négociation et de l'approbation des modalités finales;

QUE la directrice générale est mandatée pour amorcer les discussions avec la municipalité de Fugèreville, préparer un projet d'entente formel et soumettre celui-ci au conseil pour adoption;

**26-04-059 18. RÉPARATION DU CAMION 10 ROUES**

CONSIDÉRANT que le moteur du camion 10 roues, servant au déneigement est hors fonction;

CONSIDÉRANT que la sableuse installée sur ce camion nécessite des travaux afin de corriger la corrosion;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu :

QUE les réparations nécessaires soient effectuées.

QU'un moteur Caterpillar c12 reconditionné soit installé par le Garage Patriote.

QU'un changement d'huile de la transmission et du différentiel soit effectué à l'interne.

QUE les travaux requis sur la sableuse soient effectués à l'interne.

QUE le financement de ce projet, estimé à moins de 50 000 \$, provienne du Fonds de roulement, amorti sur 5 ans.

**26-04-060 19. PROJET RETOUR À L'ÉCOLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu que la Municipalité effectue, pour l'année 2026, un don de 150 \$ au Projet Retour à l'école.

**26-04-061 20. AJUSTEMENT DU TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

CONSIDÉRANT que la municipalité rembourse les frais de déplacement engagés par les élus, les employés et toute personne autorisée dans le cadre de leurs fonctions officielles;

CONSIDÉRANT que le prix de l'essence et les coûts d'utilisation d'un véhicule personnel ont connu une augmentation significative au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes publics, dont Revenu Québec et le gouvernement du Canada, ont révisé à la hausse leurs taux de remboursement pour refléter l'augmentation des coûts réels;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite maintenir un taux de remboursement équitable, représentatif des dépenses encourues et cohérent avec les pratiques courantes dans le milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu :

QUE le taux de remboursement des frais de déplacement pour l'utilisation d'un véhicule personnel soit fixé à .73 \$/km, et ce, à compter du 7 avril 2026.

QUE ce taux remplace tout taux antérieurement adopté par la municipalité.

## **21. CORRESPONDANCE**

### **21.1 COMITÉ DE LA FÊTE DES TUQUES - REMERCIEMENT**

Le comité de la Fête des Tuques tient à remercier, de leur générosité, les membres du conseil et les employés de la Municipalité qui ont fait le succès de l'édition 2026.

## **22. AFFAIRES DIVERSES**

### **22.1 ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS PRIVÉS**

Il est discuté qu'un projet de règlement, abrogeant le règlement 20-03-03, sur l'entretien hivernal des chemins privés soit présenté à une séance subséquente afin d'y modifier le financement de ce service.

### **26-04-062 22.2 PROJET DE MUNICIPALISATION DES CHEMINS PRIVÉS – DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite entreprendre des démarches en vue de la municipalisation de certains chemins privés situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre avec le MTMD est nécessaire afin d'obtenir des précisions sur les procédures, les exigences et les programmes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu :

QUE la Municipalité demande officiellement au MTMD la tenue d'une rencontre afin de discuter du processus de municipalisation des chemins privés concernés;

QUE la direction générale soit mandatée pour transmettre la présente résolution au MTMD et coordonner la tenue de ladite rencontre.

### **22.3 UTILISATION DE LA COUR DE LA QUINCAILLERIE DE L'EST POUR LE DÉPÔT DE NEIGE**

Il est discuté de remettre le point à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire de conseil.

### **26-04-063 22.4 CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX DEL – DEMANDE D'ANALYSE D'OPPORTUNITÉ OFFERTE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite évaluer la pertinence de convertir le réseau d'éclairage public municipal au DEL afin d'améliorer l'efficacité énergétique, réduire les coûts d'exploitation et moderniser les infrastructures;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre gratuitement aux municipalités une analyse d'opportunité portant sur la conversion de l'éclairage public aux DEL;

CONSIDÉRANT que cette analyse permettra une modélisation financière des coûts du et une estimation des options de financement disponibles pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et résolu majoritairement :

QUE la Municipalité mandate la FQM pour réaliser l'analyse d'opportunité relative à la conversion de son réseau d'éclairage public au DEL;

QUE la directrice générale soit autorisée à transmettre la demande officielle à la FQM et à signer tout document requis dans le cadre de cette démarche.

### **26-04-064 22.5 DEMANDE DE CREUSAGE D'UN FOSSÉ ENTRE LE 3, RUE BÉRUBÉ ET LA COUR DU GARAGE MUNICIPAL**

Il est discuté de remettre le point à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire de conseil.

### **22.6 FÊTE AU VILLAGE 2026**

Un comité est présentement en préparation d'une nouvelle édition de la Fête au Village qui se tiendra le 13 juin 2026.

### **22.7 COMITÉ SERVICE INCENDIE DE L'EST ET NORD DU TÉMISCAMINGUE (CSIENT)**

Annie Gauthier, représentante officielle de la Municipalité au CSIENT, fait un compte rendu de la réunion du CSIENT qui s'est tenue le 1 avril 2026:

- Maxime Aumond a été nommé président du Comité.
- Éric Dubuque a été embauché à titre de directeur incendie.
- Projet d'achat d'une camionnette.

- Quote part variable selon les équipements de chaque municipalité.
- Jacquelin L'Heureux, chef pompier de la Brigade de l'Est, supervisera, pour une période de un (1) an, le nouveau directeur incendie.
- Projet de renouvellement de l'entente à la Brigade de l'Est.
- Prochaine rencontre dans 3 mois.

**23. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION**

21h57 à 22h21.

**26-04-065 24. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu de clore la séance.

Il est 22 heures 22 minutes.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil (C.M., art. 961).

Signé à, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury ce 7 avril 2026.

---

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale

---

Armel Gaudet, maire

---

Julie Gilbert, greffière-trésorière et  
directrice générale